

Pôle Santé au Travail

La Prévention des troubles musculo-squelettiques auprès des ATSEM

pour 3 activités

la participation à l'action pédagogique des enseignants

l'aide à l'habillage

l'accompagnement des enfants sur le temps du repas

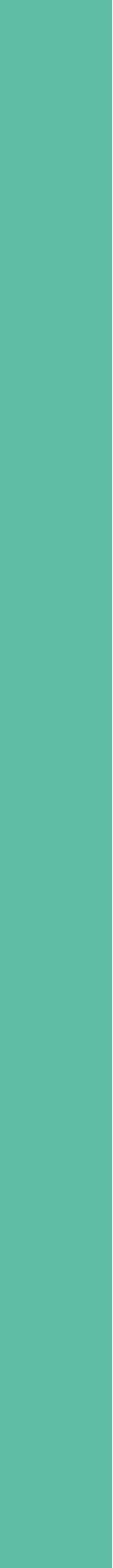


Prévention

Version 2020



Handicap et
reclassement



Avant-propos

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire développe au profit des employeurs publics une politique volontariste en matière de préservation de la santé au travail.

Ainsi le pôle santé au travail propose via l'interaction de plusieurs disciplines dont, la médecine de prévention, la prévention des risques professionnels, l'ergonomie ou encore la sociologie des organisations du travail autant de compétences disponibles pour faire de la question de l'amélioration des conditions de travail, une réalité.

Pour illustrer ce propos, et devant le constat d'un accroissement du nombre de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) parmi les ATSEM, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire s'est engagé, avec le soutien du Fonds National de Prévention, dans une action concrète de prévention sous la forme d'un livret.

À destination des ATSEM, des agents faisant fonction d'ATSEM, des personnels encadrants et des élus, ce document est le résultat d'observations en situation de travail réel parmi trois collectivités volontaires qu'il convient de remercier ; Notre Dame D'Océ, Neuville-sur-Brenne et Montreuil-en-Touraine.

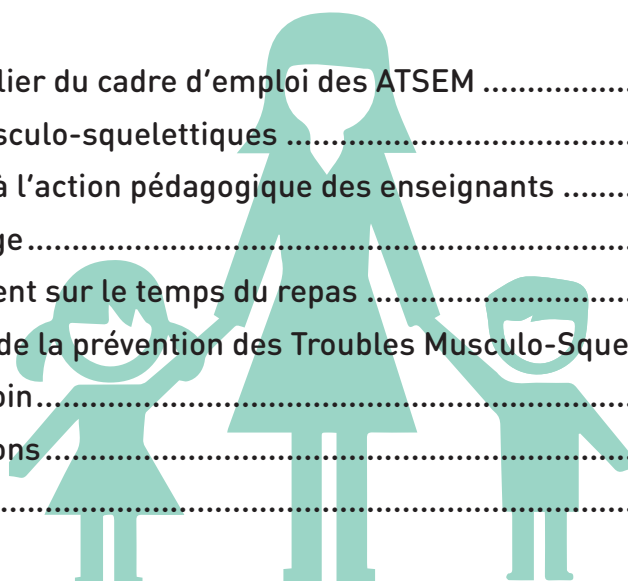
L'analyse globale des données recueillies a permis d'identifier des axes d'amélioration des pratiques professionnelles autour de deux objectifs prioritaires : la préservation de la santé et l'amélioration de la qualité de vie au travail sur les champs organisationnels, techniques et humains.

Sur l'ensemble des missions réalisées par les ATSEM, trois ont été particulièrement mises en lumière comme potentiellement à l'origine de la survenue de TMS ; la participation à l'action pédagogique des enseignants, l'aide à l'habillage et l'accompagnement des enfants sur le temps du repas.

C'est donc naturellement sur le versant de ces trois items que le pôle santé a porté ses recherches et vous propose aujourd'hui les conseils que vous pourrez retrouver tout au long de ce guide.

Au sommaire

Le statut particulier du cadre d'emploi des ATSEM	4
Les troubles musculo-squelettiques	5
La participation à l'action pédagogique des enseignants	7
L'aide à l'habillage	11
L'accompagnement sur le temps du repas	13
Les actions clés de la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques	17
Pour aller plus loin	18
Plus d'informations	18
Remerciements	19



Le statut particulier du cadre d'emploi des ATSEM

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) participent au quotidien à la mise en œuvre d'un service public de qualité au bénéfice des enfants fréquentant l'école maternelle.

Les ATSEM sont chargés, sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice de l'école, de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Ils appartiennent à la communauté éducative et peuvent participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants à besoins éducatifs particuliers.

En outre, ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants des classes maternelles hors du temps scolaire. Sous l'autorité du Maire qui organise alors le travail, les ATSEM peuvent intervenir pour l'accueil périscolaire, la pause méridienne, l'accueil de loisirs ou encore l'entretien des locaux de la collectivité.

Les 3 fonctions de l'ATSEM <small>(article 2 du décret n°92-850 du 28 août 1992)</small>		
Soin et aide des enfants durant le temps scolaire (accueil, habillage, soin d'hygiène, soins en cas de blessure) Aide et assistance durant le temps du midi (accompagnement des enfants pendant le repas), durant l'accueil périscolaire ou en accueil de loisirs (aide au goûter, à la mise en place d'activités)...	Rangement et entretien du matériel pédagogique, rangement et nettoyage des locaux scolaires (classes, sanitaires...)	Préparation des activités scolaires Aide à l'encadrement d'activités Accompagnement des sorties scolaires...
Éducative	Entretien du matériel et des locaux	Aide pédagogique

Les troubles musculo-squelettiques

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constitue un enjeu important de santé au travail. En France et en particulier dans la Fonction Publique Territoriale, plus des $\frac{3}{4}$ des maladies professionnelles reconnues sont des TMS (92 % des maladies professionnelles reconnues en 2017).

Les TMS sont des affections qui concernent les articulations, les muscles, les tendons et les nerfs. Ce sont des pathologies à effets différés qui s'aggravent dans le temps. Elles peuvent prendre la forme de simples douleurs à l'effort (limitation des mouvements) pouvant aboutir à une incapacité à accomplir son travail. Les régions corporelles principalement concernées par les TMS sont les épaules, les coudes, le cou, les poignets, les genoux et le dos.

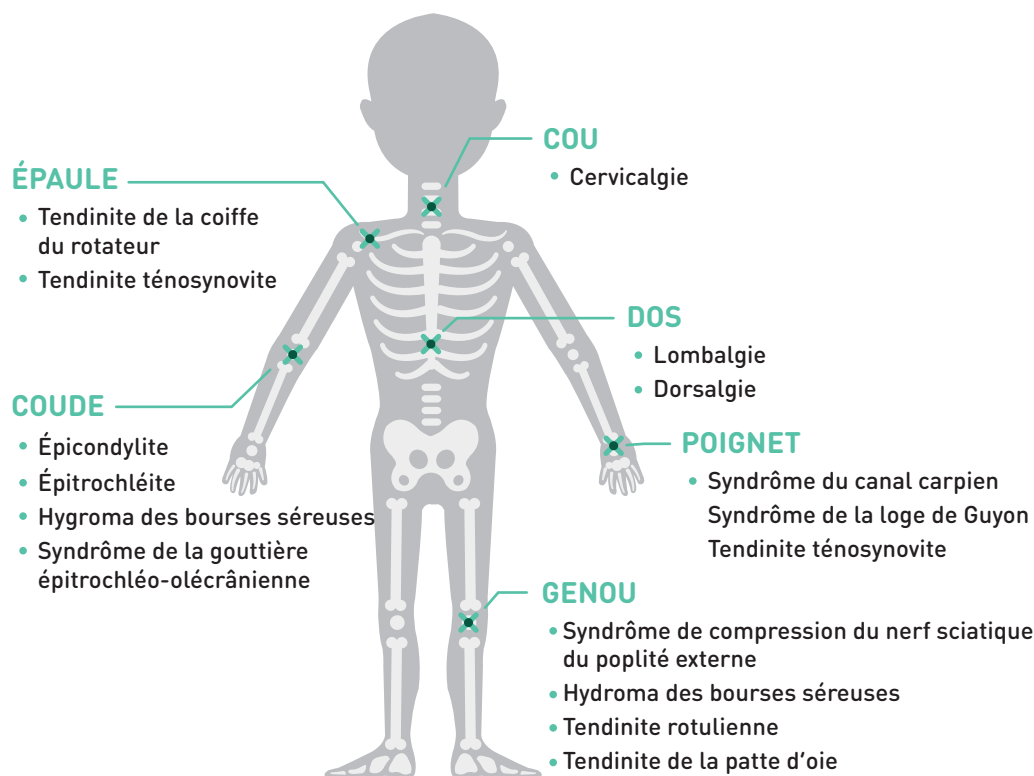


Figure 1 : localisation des Troubles Musculo-Squelettiques

Appelés également affections périarticulaires d'hyper sollicitation, les TMS sont directement liés aux conditions et à l'organisation du travail (gestes fins, précis et répétés, postures inconfortables ou contraignantes, contraintes de temps, mauvaise conception ou inadaptation des outils de travail...). À ces conditions peuvent s'ajouter des facteurs aggravants tels que les risques psychosociaux, générateurs d'un état de stress.

Les tendinites des membres supérieurs (douleurs aux coudes, aux épaules), les douleurs rachidiennes (lumbago, sciatique) et les troubles circulatoires des jambes sont fréquents chez les ATSEM et sont assurément la conséquence de gestes professionnels répétitifs effectués dans de mauvaises positions.

Ces TMS, associés ou non entre eux, représentent des hypothèses en matière d'atteintes corporelles d'une ATSEM au cours de sa carrière.

Si les sollicitations biomécaniques jouent un rôle indéniable dans la survenue de TMS, celles-ci sont augmentées dans leur gravité et leur fréquence d'apparition par leur conjonction à d'autres facteurs.

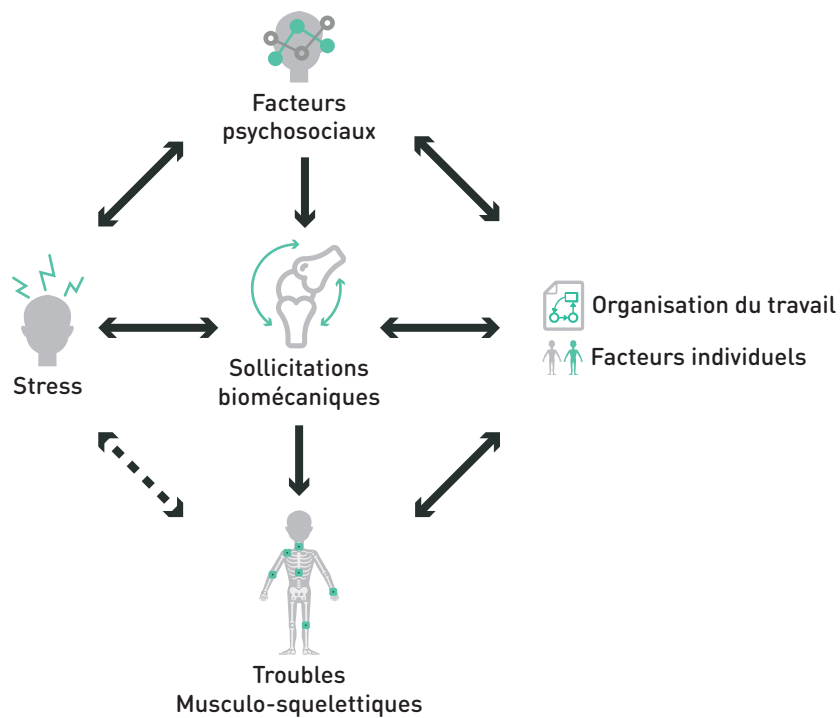


Figure 2 : modèle de la dynamique d'apparition des TMS

Même s'il n'intervient pas seul, le facteur biomécanique reste un élément essentiel dans le processus d'apparition des TMS.

La littérature scientifique sur le sujet met en évidence que la survenue de TMS est corrélée à la réalisation de gestes professionnels soumis à une forte répétitivité, à la limite des amplitudes articulaires et - ou à l'occasion d'efforts excessifs (port de charges) dans une posture maintenue.

La participation à l'action pédagogique des enseignants

Cette activité représente la part la plus importante, significative et essentielle de l'activité des ATSEM.

En effet, les ATSEM sont chargés d'assister l'enseignant pour la préparation des activités scolaires (fabrication du matériel pédagogique par exemple) et de la mise en état de propreté et au rangement du matériel et des locaux.

Ils peuvent également participer, à la demande et sous la responsabilité de l'enseignant, à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par ces derniers sous réserve de disposer de consignes claires pour pouvoir surveiller et accompagner un groupe d'enfants sur un atelier. Cette collaboration permet de garantir un cadre favorable pour l'apprentissage des enfants.

Constat

Au cours des différents entretiens réalisés avec les ATSEM, ceux-ci ont évoqué l'apparition de douleurs dans le cadre des activités réalisées à la demande des enseignants (préparation et confection des supports éducatifs, installation et/ou rangement des équipements de motricité, encadrement d'ateliers en classe ou en salle de motricité). Ces douleurs sont localisées plutôt dans le bas du dos ainsi qu'au niveau des épaules et du cou et sont indépendantes du niveau de la classe de chaque ATSEM (petite section, moyenne section, grande section).

L'observation des activités réalisées dans des classes de petite, moyenne et grande sections des trois écoles maternelles a permis de déterminer deux facteurs prépondérants à l'origine de ces douleurs, l'un technique, le second lié aux individus.

• Contraintes posturales liées au mobilier

Lors de la préparation des activités et de la confection du matériel pédagogique notamment, certains ATSEM sont installés sur un mobilier non adapté à l'adulte, chacun ne disposant pas d'une table personnelle. La hauteur du plan de travail des tables dans les classes de maternelle, est comprise en moyenne entre 46 et 59 cm alors que la hauteur du plan de travail d'une table pour adulte est de 75 cm.

Lors de l'encadrement d'un atelier en classe, l'ATSEM adopte également des postures inconfortables et contraintes par la hauteur du mobilier utilisé par les enfants (dos courbé au-dessus des tables, position assise sur des chaises d'enfants, position à genoux ou accroupie à côté de la table). Il est à noter que la hauteur d'assise d'une chaise d'enfant est comprise en moyenne entre 26 et 35 cm alors que la hauteur d'assise d'une chaise pour un adulte est de 45 cm.

Qu'il soit dans la classe ou à l'extérieur de la classe (couloir, sanitaires), le lavabo utilisé par l'ATSEM pour le nettoyage du matériel pédagogique (pinceaux, rouleaux, pots de peinture...), peut être adapté uniquement aux enfants (hauteur comprise entre 50 et 65 cm). En effet certaines écoles et certaines classes ne disposent pas d'un lavabo au standard adulte (hauteur 85 cm) accessible à l'ATSEM pour cette activité qui est réalisée sur le temps scolaire. Le nettoyage des tables implique également pour les agents des gestes répétitifs tout en ayant le dos courbé.

Lorsque les ATSEM assistent les enseignants en salle de motricité, que ce soit pour la mise en place et/ou le rangement du matériel pédagogique ou lors de l'animation d'une activité à la demande de l'enseignant, certaines contraintes posturales peuvent conduire à l'apparition de TMS (manutention d'équipements lourds et/ou encombrants, dos courbé, position accroupie ou à genoux).

- **Contraintes posturales liées à la relation ATSEM - enfants**

La relation et les échanges entre l'ATSEM et les enfants impliquent une certaine proximité et une attention constante. Les enfants de petite section mesurent moins d'un mètre (taille des enfants de maternelle : 0,90 à 1,40 m) ce qui impose de se baisser, de s'accroupir, d'adopter des postures agenouillées afin de les écouter, de leur parler mais aussi les consoler.

Il a été constaté que cette relation de proximité bienveillante à l'égard des jeunes enfants et parfois même l'aide proactive apportée à l'enfant avant même l'émergence d'une demande exprimée par ce dernier contribuent à la survenue des TMS.



Quelles solutions mettre en place pour prévenir l'apparition

des troubles musculo-squelettiques ?

À partir du constat réalisé au sein des trois écoles maternelles volontaires, vous trouverez ci-après des solutions qui pourront alimenter votre réflexion en vue de prévenir l'apparition des TMS et plus largement contribuer à l'amélioration des conditions de travail des ATSEM sur le temps scolaire.

- **Favoriser des postures de travail adaptées**

L'une des spécificités de l'activité d'un ATSEM est de travailler sous la contrainte d'adaptations du corps très fréquentes pour intégrer le même espace de vie que les enfants. Cet élément doit impérativement trouver une réponse à minima matérielle dans le principe fondateur de l'ergonomie d'adapter le travail à l'homme. Quelques-unes de ces solutions non exhaustives sont présentées ci-après :

- Mettre à disposition un bureau et un siège ergonomique pour que les ATSEM puissent effectuer les préparations sur un mobilier adapté.
- Prévoir des sièges bas (tabourets roulants) spécifiques aux métiers de la petite enfance. Ces sièges permettent une posture assise tout en soutenant la colonne vertébrale de l'agent. Indépendamment du gain sur le plan physiologique, la posture assise permet à l'adulte d'être au même niveau que l'enfant et de fait, au cœur du projet pédagogique par la préservation du contact visuel. Ainsi, l'ATSEM se positionnerait véritablement dans une posture propice au faire-faire par la passation de consignes plutôt que dans l'aide à faire.
- Intégrer les agents dans le choix du matériel lors du renouvellement de celui-ci.
- Prévoir un point d'eau dans chaque classe adapté à l'adulte pour faciliter le nettoyage du matériel pédagogique.

- **Une formation enrichie pour perfectionner le bagage pédagogique**

L'ATSEM est au cœur du dispositif pédagogique porté par l'Éducation Nationale en tant que professionnel et interlocuteur privilégié de l'enseignant. Pour enrichir les pratiques pédagogiques et inscrire leur action dans une logique éducative spécifique aux enfants des écoles maternelles, il conviendrait de favoriser l'accès des ATSEM à une formation professionnelle de second niveau portant sur des aspects en lien avec la pédagogie. La plus-value attendue consiste à légitimer l'ATSEM dans sa dimension de pédagogue afin qu'il mobilise, avec l'enfant, des savoir-faire de coopération pour répondre à un double objectif : développer l'autonomie des enfants et réduire les postures contraignantes des ATSEM.

En effet, la mobilisation d'actes pédagogiques favorisant la participation de l'enfant dans la réalisation d'activités courantes (mettre ses chaussures, enlever son manteau etc.), permettra à l'ATSEM de réduire les postures en flexion-torsion du rachis ou encore une extension-abduction des avant-bras et replacera l'enfant dans une posture d'élève apprenant l'autonomie.

- **Une formation pour développer les gestes professionnels**

Bien évidemment, toutes les situations ne pourront pas uniquement trouver une réponse dans une attitude « purement pédagogique » mais devront susciter des interventions au plus près de l'enfant. Dans ce contexte, il conviendra d'inscrire les ATSEM en formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) pour qu'ils puissent appréhender toute la plus-value de mobiliser les membres inférieurs plutôt que de solliciter le rachis dorsal. L'objectif est alors de favoriser l'autonomie des élèves en minimisant l'intervention physique des agents.

- **Des temps de réunions et d'échanges avec les enseignants pour optimiser les savoirs pédagogiques**

En tant que membre de la communauté éducative, les ATSEM doivent recevoir toutes les informations utiles leur permettant d'assurer leurs missions de manière efficace (information du projet pédagogique de l'école et de la classe dès le début de l'année scolaire, information quotidienne du déroulement de la journée).

L'ATSEM doit pouvoir en outre participer à diverses réunions et temps forts de la vie scolaire lorsque les sujets les concernent (réunions de parents, conseils d'école, préparation de sorties scolaires...).

Ces moments réguliers de concertation pédagogique, à distinguer des temps de préparation, avec les enseignants sont essentiels et doivent être développés pour favoriser par exemple l'organisation des tâches.

Le positionnement de l'ATSEM en tant que porteur d'un savoir pédagogique et l'ouverture de ses champs organisationnels auront pour conséquence un positionnement professionnel moins en proximité physique de première intention et permettra d'ouvrir des champs professionnels du domaine socio-éducatif plus vastes.

- **Renouvellement des binômes ATSEM - enseignants**

Indépendamment des facteurs de risque à l'origine de TMS visés ci-dessus, deux situations ont été relevées au cours des observations menées dans les trois écoles maternelles volontaires, à savoir :

- reconduction d'une année sur l'autre d'un même binôme ATSEM - enseignant, sans limitation de durée,
- renouvellement des binômes ATSEM - enseignants chaque année ou selon une périodicité prédéfinie.

Dans l'objectif de développer la meilleure expertise professionnelle au contact de plusieurs enseignants aux pratiques pédagogiques différentes, il semble important de veiller à ce que les ATSEM puissent expérimenter un travail en binôme avec un même enseignant sur des périodes n'excédant pas trois ans et ce pour permettre d'optimiser les temps d'adaptation nécessaires aux spécificités de chaque classe, tout en favorisant l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles au bénéfice des ATSEM.

Une émulation pourrait ainsi être créée entre les ATSEM mais également les enseignants de manière à provoquer des remises en perspective des pratiques professionnelles et dans tous les cas, favoriser l'émergence de débats et de nouveaux projets pédagogiques.

Par ailleurs, cette pratique permettrait de minimiser l'exposition à la survenue de TMS inhérente à l'encadrement des enfants les moins autonomes en raison de leur classe d'âge.

Conformément à la fonction éducative portée par l'école maternelle, l'ATSEM doit contribuer à aider l'enfant à accéder à des comportements autonomes.

Ainsi, la participation des ATSEM à des moments spécifiques tels que l'assistance des jeunes enfants lors de l'habillement entre dans cet objectif.

Constat

Au cours des différents entretiens réalisés avec les ATSEM, ceux-ci ont évoqué l'apparition de douleurs dans le cadre de cette activité ayant pour caractéristique de se répéter plusieurs fois sur une même journée. Ces douleurs sont localisées plutôt dans le bas du dos ainsi qu'au niveau des épaules et du cou et concernent majoritairement les ATSEM des classes de petite et moyenne sections.

L'observation de cette activité dans les trois écoles maternelles volontaires a permis de déterminer deux facteurs prépondérants à l'origine de ces douleurs, l'un technique, le second lié aux individus.

- **Contraintes posturales liées au mobilier**

Il a été constaté que les ATSEM, en règle générale, n'ont pas d'assises qui leur sont spécifiquement dédiées et intégrées au plus près des vestiaires. Dans le meilleur des cas, les agents emploient des chaises de la classe pour enfants ou adultes et adoptent une posture assise, le dos plus ou moins en contact avec le dossier.

- **Contraintes posturales liées à la relation ATSEM - enfants**

L'observation de cette activité dans les trois écoles maternelles volontaires a fait également ressortir la systématisation des gestes avant même que l'enfant ne sollicite l'adulte. Cette aide systématisée augmente la fréquence d'exposition aux postures de travail potentiellement délétères pour la santé.

En dehors de ces situations, toutes les variantes ont pu être observées, depuis la station à genoux, accroupie ou debout avec le dos courbé et les bras en extension.



Quelles solutions mettre en place pour prévenir l'apparition

des troubles musculo-squelettiques ?

À partir du constat réalisé au sein des trois écoles maternelles volontaires, vous trouverez ci-après des solutions qui pourront alimenter votre réflexion en vue de prévenir l'apparition des TMS et plus largement contribuer à l'amélioration des conditions de travail des ATSEM sur le temps d'habillement.

- **Favoriser des postures de travail adaptées**, en installant si possible à un emplacement central dans le vestiaire, un siège mural éventuellement pliant, adapté à l'adulte.
- **Favoriser l'autonomie des enfants**

Habiller les enfants doit être perçu comme un apprentissage au même titre que les autres

activités. Les interactions langagières entre l'ATSEM et l'enfant seront d'importance pour expliquer les gestes à réaliser et lui rappeler certains points de repère de l'espace tels que les endroits où il devra déposer son vêtement ou encore son doudou.

Autant que faire se peut, l'aide à l'habillage ne doit être réalisée qu'à l'adresse des enfants les moins autonomes et dans tous les cas, aux enfants qui en font la demande expresse.

L'accompagnement sur le temps du repas

Les ATSEM et éventuellement d'autres agents de la collectivité, peuvent être chargés d'accompagner les enfants sur la pause méridienne et plus particulièrement d'assister les enfants pendant le repas.

Cette activité, placée sous l'autorité du Maire, participe à l'éducation des enfants en leur apprenant à couper les aliments, à éplucher des fruits, ou encore à découvrir de nouveaux aliments.

Constat

Au cours des différents entretiens réalisés avec les ATSEM, ceux-ci ont évoqué l'apparition de douleurs dans le cadre de l'assistance des enfants lors du repas, liées principalement à la répétitivité de gestes et postures contraignantes (dos courbé, avant-bras en extension). Ces douleurs sont localisées plutôt dans le bas du dos ainsi qu'au niveau des épaules et des avant-bras.

L'observation de l'accompagnement réalisé par les ATSEM dans les trois restaurants scolaires des écoles maternelles a permis de déterminer un facteur technique prépondérant à l'origine de ces douleurs.

Par ailleurs, il est à noter que le bruit généré par les enfants sur le temps du repas est très important impactant ainsi les échanges entre l'ATSEM et l'enfant et particulièrement le passage des consignes. L'exposition au bruit contribue à l'aggravation de l'apparition des TMS de par les tensions, psychologiques et physiques, auxquelles il participe.

• Contraintes posturales liées au mobilier

Le **service à table** est réalisé dans la majorité des situations observées à l'assiette. Un chariot de service est utilisé en point fixe dans la salle sur lequel sont disposés les plats et les assiettes. Les ATSEM se déplacent du chariot aux différentes tables occupées par les enfants.

Cependant, certains plats (entrées, desserts) peuvent être disposés directement sur les tables. Dans ces situations, les ATSEM adoptent, pour assurer le service, des postures inconfortables et contraintes par la hauteur du mobilier utilisé par les enfants (dos courbé au-dessus des tables). La hauteur du plan de travail des tables dans les restaurants scolaires, est comprise en moyenne entre 46 et 59 cm alors que la hauteur du plan de travail d'une table pour adulte est de 75 cm.

Les ATSEM participent à l'éducation et à l'assistance des enfants pendant le repas en leur apprenant à couper la viande, à verser de l'eau ou à éplucher les fruits par exemple. L'observation de ces activités dans les trois écoles maternelles volontaires a fait également ressortir une exposition à des postures de travail délétères pour la santé. En dehors d'avoir le dos courbé lié à la hauteur du mobilier, les ATSEM adoptent ponctuellement des postures accroupie ou à genoux.

Concernant le découpage des aliments, plusieurs situations ont été observées, à savoir :

- un pré découpage est réalisé systématiquement lors de la préparation du repas par la cantinière,
- un pré découpage est réalisé sur le chariot par l'ATSEM au moment du service,
- une aide à couper les aliments est réalisée à table par l'ATSEM sur demande de l'enfant.

Il a également été constaté que le repas de certains ATSEM est **pris conjointement avec les enfants**. Les agents sont installés avec les enfants et par conséquent sur un mobilier non adapté à l'adulte. Il est à noter que la hauteur d'assise d'une chaise d'enfant est comprise en moyenne entre 26 et 35 cm alors que la hauteur d'assise d'une chaise pour un adulte est de 45 cm.

• Contraintes posturales liées au bruit

Le bruit important présent pendant le repas dans les restaurants scolaires, interfère avec le rôle pédagogique qui est assigné aux ATSEM dans la mesure où leurs consignes sont difficilement audibles. Il a été observé qu'une part importante des postures contraignantes (dos courbé, position accroupie) auxquelles sont exposés les agents est liée à la recherche d'une proximité réduite agent/enfant afin de leur parler et de les écouter.

• Contraintes psychologiques liées au bruit

Au cours des différents entretiens réalisés avec les ATSEM, ceux-ci ont évoqué une fatigue auditive et un épuisement nerveux en raison de leur exposition au bruit tout au long du repas, aggravé pour certaines personnes par l'apparition ponctuelle de migraine ou de bourdonnements d'oreilles.

Il a été observé la mise en place, dans une salle de restauration, d'un feu tricolore permettant de visualiser par un code couleur le niveau sonore présent en salle. Le dispositif était, lors de cette étude, désactivé. En effet, après un entretien avec les agents, ceux-ci ont fait part d'un effet inverse aux objectifs recherchés, les enfants se faisant un « jeu » de faire monter le signal lumineux du feu tricolore au rouge et donc de générer beaucoup plus de bruit.



Quelles solutions mettre en place pour prévenir l'apparition des troubles musculo-squelettiques ?

À partir du constat réalisé au sein des trois écoles maternelles volontaires, vous trouverez ci-après des solutions qui pourront alimenter votre réflexion en vue de prévenir l'apparition des TMS et plus largement contribuer à l'amélioration des conditions de travail des ATSEM sur le temps du repas.

• Favoriser des postures de travail adaptées

Les efforts posturaux durant le service sont trop souvent réalisés sans utiliser les chariots de manière mobile ce qui entraîne des ports de charge mais également la réalisation de gestes réalisés sous amplitudes articulaires forcées et contraintes. Afin d'éviter ces sollicitations biomécaniques ;

- Veiller à ne pas utiliser le chariot de service comme point fixe dans la salle mais privilégier, dans la mesure du possible, de le rapprocher des tables à servir. Lors du service, l'ATSEM pourra ainsi poser chacune des assiettes en bout de table, charge à un

ou plusieurs enfants préalablement désignés, d'assurer ensuite la distribution à leur camarade.

- Privilégier le pré découpage des aliments en amont du service. À défaut, le pré découpage au moment du service sera réalisé sur un plan de travail adapté en hauteur (chariot de service rallongé éventuellement d'une tablette, table haute).
- Privilégier l'utilisation de tables au standard adulte dans les salles de restauration lorsque les ATSEM sont amenés à prendre leur repas avec les enfants,
- Intégrer les agents dans le choix du matériel lors du renouvellement de celui-ci.

• Favoriser l'autonomie des enfants

La recherche de l'autonomie sociale de l'enfant fait partie intégrante du projet pédagogique porté par l'ATSEM et l'enseignant. Une part importante de l'apprentissage de la vie en collectivité hors des activités purement « scolaires » se retrouve notamment au moment des repas. De fait, les interactions langagières à cet instant privilégié sont importantes pour expliquer les gestes à réaliser par l'enfant et notamment dans les exemples qui suivent :

- L'aide à couper la viande ou à éplucher les fruits ne doit être réalisée qu'à l'adresse des enfants les moins autonomes et dans tous les cas, aux enfants qui en font la demande expresse. Cette aide ponctuelle devra être réalisée sur un siège adapté à l'adulte.
- Des enfants pourront être désignés à chacune des tables pour aider au débarrassage à la fin du repas (couverts déposés dans des bacs, assiettes empilées en bout de table).
- Lorsque le restaurant scolaire fonctionne en plusieurs services, certains enfants parmi les plus grands de maternelle pourront être également « missionnés » pour participer au dressage des tables et la remise en place des chaises. Ces activités participeront à l'autonomie des enfants tout en limitant des postures de travail délétères pour la santé des agents.

• Limiter les nuisances sonores

La communication verbale et non verbale est très importante pour accompagner les enfants dans leur apprentissage de la vie sociale notamment au moment des repas. Indépendamment des TMS évoqués dans le présent recueil, il est important de souligner que des atteintes auditives plus ou moins sévères sont régulièrement détectées chez les ATSEM en raison de leur surexposition à des pressions acoustiques trop élevées.

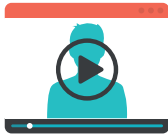
Pour les éviter, voici quelques conseils qui ont déjà prouvé leur efficacité :

- Une étude de bruit dans la salle de restauration peut être diligentée afin de dresser, avec un expert acousticiens, un point sur la situation rencontrée et permettre la formulation par ce professionnel de recommandations adaptées (cloisonnement du volume, panneaux anti-bruit...).
- Privilégier la mise en place de plusieurs services afin de réduire le nombre d'enfants par service.
- Mettre en place un règlement intérieur pour la restauration scolaire permettant à l'autorité territoriale de rappeler des règles de savoir-vivre (respect du personnel de service, des installations, du matériel, des aliments). Ce règlement intérieur, signé conjointement par les parents et les enfants, permet notamment de faire un rappel des droits et devoirs des enfants, d'expliquer le rôle du personnel encadrant et de permettre à ce dernier et à la collectivité de mettre en œuvre un dispositif d'alerte et de sanctions


possibles en cas de non-respect des consignes. Un affichage de ce règlement intérieur pourra être réalisé dans la salle de restauration.

- Dès que le taux d'encadrement le permet, la prise de repas en commun ATSEM/enfants, tout en assurant aux agents une posture correcte (table et siège adaptés à l'adulte), favorisera les échanges.
- Étudier l'utilisation de tout moyen matériel participant à une pédagogie bienveillante par la mise en place d'un système d'évaluation positive du comportement de l'enfant (bons points...).
- L'utilisation de panneaux « STOP » peut également permettre une réduction du bruit sans recourir à la voix et ce, de manière à marquer une table en particulier plutôt que d'utiliser un moyen de signalisation qui s'adresse à tous et, in fine, à personne en particulier.

Les actions clés de la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques

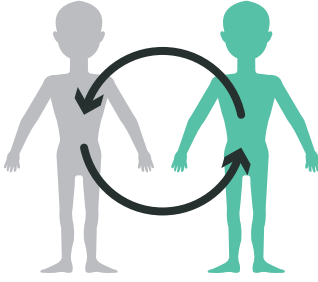


Formation



Temps d'échange avec l'équipe pédagogique

Valoriser l'approche pédagogique du métier des ATSEM



Renouveler les binômes ATSEM - enseignants




Privilégier la position assise



Adopter une posture assise correcte



Utiliser du matériel adapté



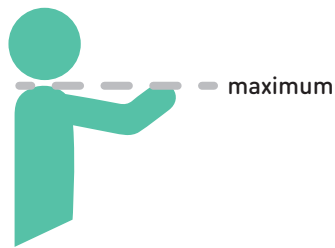
Limiter les contraintes posturales



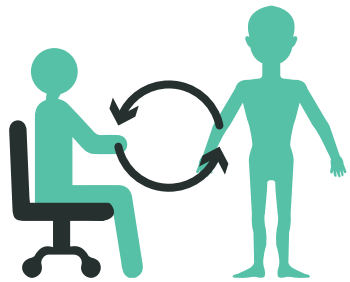
Limiter le port des charges




Garder le dos droit




Éviter de lever les bras au-dessus des épaules



Alternier les postures



Éviter les appuis prolongés ou répétés sur les genoux



Limiter les nuisances sonores

LES ACTIONS CLÉS DE LA PRÉVENTION DES TMS

- **La conduite de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences**

D'une manière globale, la question de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) n'est que peu abordée au sein des collectivités alors que cet outil reste le plus approprié pour appréhender la question de l'orientation professionnelle des agents dans un contexte métier qui statistiquement et potentiellement peut favoriser l'apparition d'une usure professionnelle à l'issue de 15 années d'expérience.

Le pilotage de la carrière de l'agent doit prioritairement s'appuyer sur le portage d'un projet professionnel construit en partenariat entre l'agent et la collectivité en cohérence avec les besoins internes à la collectivité et/ou, sur un plan plus large, à l'échelle d'un bassin d'emploi et ce dès le recrutement de l'agent.

Dans le cas particulier des ATSEM, il semble important de considérer que l'accès à la formation, la préparation à des concours et/ou examens professionnels, Validation des Acquis de l'Expérience, pour ne citer que ceux-ci, doit être facilité pour permettre l'accès vers des champs professionnels nouveaux de nature à préserver les enjeux de santé dont il est question dans ce guide.

- **Le temps de travail des ATSEM**

La question du temps de travail est également source de réflexion comme générateur de risques de survenue de TMS. L'amplitude importante des horaires de travail sur une journée, quand l'ATSEM assure d'autres missions (entretien des locaux, accueil périscolaire...), ou encore lorsque le rythme scolaire est condensé sur 4 jours, doit pouvoir faire l'objet d'une réflexion globale par l'autorité territoriale compte tenu de la fatigabilité accrue ainsi générée.

De même, la question du temps de pause sur une journée de travail doit être réévaluée régulièrement avec les ATSEM afin de prévenir les atteintes sur la santé. La récupération cognitive et physique est essentielle à la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Plus d'informations

Rendez-vous sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (www.cdg37.fr), et contactez vos interlocuteurs du Pôle Santé au Travail (services Prévention et Handicap et Reclassement).

Remerciements

Aux élus et équipes de direction des collectivités volontaires des mairies de Notre-Dame-d'Oé, de Neuville-sur-Brenne et de Montreuil-en-Touraine.

Aux Agents Techniques Spécialisés des Écoles Maternelles de ces trois collectivités.

Aux équipes enseignantes de ces trois collectivités.





Pôle Santé au Travail

en partenariat avec



www.cdg37.fr